

PRÉFET DE LA GIRONDE

Bordeaux, le 09 OCT. 2014

CABINET DU PREFET

Service Interministériel de Défense
et de Protection Civile
Affaire suivie par F. ABECASSIS
Tel : 05 56 90 60.36
Télécopie : 05 56 90 60 56
fabienne.abecassis@gironde.gouv.fr

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE
PREFET DE LA GIRONDE

A

Mesdames et Messieurs les Maires de la Gironde
(s/c de Mmes et MM les Sous-Préfets)

OBJET: mesures de prévention sur la fièvre aphteuse.

PJ : 1.

La propagation de la fièvre aphteuse en Afrique du Nord est très préoccupante et constitue une menace sérieuse pour la sécurité sanitaire de l'Union Européenne.

La fièvre aphteuse n'est pas une maladie transmissible à l'homme, mais elle est extrêmement contagieuse pour les troupeaux.

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a édité une affiche conçue pour sensibiliser les voyageurs, intitulée « ne ramenez pas la fièvre aphteuse dans vos bagages » ; cette dernière a été adressée aux opérateurs de transports nationaux de voyageurs et apposée dans les ports et les aéroports.

Cette affiche est téléchargeable sur le site internet du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt à l'adresse suivante :

<http://agriculture.gouv.fr/Voyage-que-mettre-dans-ses-bagages#1>

Je vous serais obligé de bien vouloir apposer cette affiche dans les lieux d'accueil du public de vos bâtiments afin de sensibiliser les voyageurs à destination et en provenance d'Algérie, de Tunisie, de Libye et d'Egypte.

Je vous remercie de votre coopération.

Le Préfet,

La Directrice de Cabinet Adjointe

Françoise LAFFRAY